



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES
METROPOLE

Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 28 août 2020

Date de convocation :
Le 13 août 2020

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 10
- de votants : 10

- délégués suppléants : 12
- de présents : 05
- de votants : 02

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
III/002/20

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Compte Administratif
2019 - Budget général

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
Le Président,
Didier JOVENIAUX

Le Président :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille vingt, le vingt-huit août à quatorze heures
trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire,
suite à la convocation qui lui a été faite le treize août 2020.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (13) :

M. Didier JOVENIAUX ; M. Alain VINCENT ; Mme Elodie CARON ; M.
Grégory LELONG ; Mme Isabelle ASSELIN ; M. Raymond ZINGRAFF ;
Mme Agnès DOLET ; Mme Sandrine GOMBERT ; Mme Martine
DUTYRIEUX ; Mme Elisa CAUDRELIER ; Mme Delphine Alexandre ;
M. Pierre MIKULA ; M. Ali BENYAHIA ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées (02) :

M. Marc POSAK ; M. Vincent DOCHEZ ;

Étaient absents, excusés (05) :

M. Bruno FONTAINE ; M. Laurent SUIN ; Mme Sophie MERIAUX ;
Mme Emilie LECLERCQ ; M. Renaud COUSIN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et
suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes
Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la
création d'un office de tourisme constitué sous forme
d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
(ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie
financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du
15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er}, 7 et 8 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2019 voté lors du Conseil
Communautaire de Valenciennes Métropole le 07 décembre 2018 ;

Vu le Budget Général Prévisionnel 2019 de l'ÉPIC approuvé en
Comité de Direction le 05 Décembre 2018 ;

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du
budget prévisionnel et des décisions modificatives du même
exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'OTC VM
pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019.



Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

		fonctionnement	investissement	total
RESULTAT 2018(001 et 002)	A	52 521,66		52 521,66
RECETTES DE L'EXERCICE 2019	B	949 721,28	118 434,65	1 068 155,93
	C=			
	A+			1 120
TOTAL RECETTES	B	1 002 242,94	118 434,65	677,59
RESULTAT 2018(001 et 002)	D		83 285,73	83 285,73
DEPENSES DE L'EXERCICE 2019	E	950 463,33	22 908,72	973 372,05
	F=			
	D+			1 056
TOTAL DEPENSES	E	950 463,33	106 194,45	657,78
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2019	G= C-F	51 779,61	12 240,20	64 019,81
crédits reportés DEPENSES	H		32 600,00	
crédits reportés RECETTES	I		20 000,00	
RESULTAT NET DE CLOTURE 2019	J =G-H+I	51 779,61	-359,80	51 419,81

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 28 août 2020,

- D'approuver le Compte Administratif 2019,
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- Le Compte Administratif 2019 - Budget général,

DÉCLARE :

- Toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes,

ARRÊTE :

- Les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Fait à Valenciennes,
le 28 août 2020

Le Président,
Didier JOVENIAUX



